COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **ANWEY**
Forme juridique : Société anonyme
Adresse : Avenue Bel-Air N° : 21 Boîte :
Code postal : 1180 Commune : Uccle
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Brabant wallon
Adresse Internet :
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0451.354.757

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 26-05-2017

Ce dépôt concerne :

☒ les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 27-05-2022

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-01-2021 au 31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-01-2020 au 31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-cap 6.1.1, M-cap 6.2, M-cap 6.3, M-cap 6.4, M-cap 6.6, M-cap 8, M-cap 9, M-cap 10, M-cap 11, M-cap 12, M-cap 13, M-cap 14, M-cap 15, M-cap 16

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

VERLINDEN Eric
Avenue des Lilas 71
1410 Waterloo
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-11-30 Fin de mandat : 2026-11-30 Administrateur

VERLINDEN Pierre
Avenue Champel 37
1640 Rhode-Saint-Genèse
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-11-30 Fin de mandat : 2026-11-30 Administrateur

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	**1.109.331**	**1.199.533**
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	**609.331**	**699.533**
Terrains et constructions		22	433.199	496.880
Installations, machines et outillage		23	176.132	202.653
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	**500.000**	**500.000**
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	**206.861**	**94.739**
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	**124.872**	
Créances commerciales		40	282	
Autres créances		41	124.590	
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	**79.810**	**92.657**
Comptes de régularisation		490/1	**2.178**	**2.082**
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	**1.316.192**	**1.294.272**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	**1.255.048**	**1.195.489**
Apport		10/11	**880.523**	**880.523**
Capital		10	880.500	880.500
Capital souscrit		100	880.500	880.500
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11	23	23
Primes d'émission		1100/10	23	23
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	**238.038**	**239.762**
Réserves indisponibles		130/1	42.180	42.180
Réserve légale		130	42.180	42.180
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132	3.062	4.786
Réserves disponibles		133	192.796	192.796
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	**136.487**	**75.204**
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	**4.577**	**5.465**
Provisions pour risques et charges		160/5	**3.000**	**3.000**
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163	3.000	3.000
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168	**1.577**	**2.465**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	**56.567**	**93.319**
Dettes à plus d'un an		17	**42.214**	**45.129**
Dettes financières		170/4	42.214	45.129
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	42.214	45.129
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	**13.772**	**45.130**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	2.915	14.782
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.883	14.284
Fournisseurs		440/4	1.883	14.284
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	1.709	8.799
Impôts		450/3	1.709	8.799
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	7.266	7.266
Comptes de régularisation		492/3	**581**	**3.059**
TOTAL DU PASSIF		10/49	**1.316.192**	**1.294.272**

COMPTE DE RÉSULTATS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	204.364	152.255
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	10.101	16.590
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	105.525	105.737
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		3.000
Autres charges d'exploitation		640/8	17.695	17.886
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	**81.144**	**25.633**
Produits financiers		75/76B	**201**	**833**
Produits financiers récurrents		75	201	833
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	**1.565**	**10.613**
Charges financières récurrentes		65	1.565	10.613
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	**79.780**	**15.853**
Prélèvement sur les impôts différés		780	**888**	**888**
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77	**21.109**	**5.679**
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	**59.559**	**11.062**
Prélèvement sur les réserves immunisées		789	**1.725**	**1.725**
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	**61.284**	**12.786**

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	**136.487**	**75.204**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	61.284	12.786
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	75.204	62.418
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	**136.487**	**75.204**
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	**XXXXXXXXXX**	**2.435.425**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169	5.222	
Cessions et désaffectations		8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	**2.440.646**	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	**XXXXXXXXXX**	**1.735.892**
Mutations de l'exercice				
Actés		8279	105.525	
Repris		8289	10.101	
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	**1.831.316**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)	**609.331**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	**XXXXXXXXX**	**500.000**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365		
Cessions et retraits		8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	**500.000**	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(28)	**500.000**	

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d’évaluations

Conversion des éléments libellés en monnaie étrangère

Les actifs et les passifs monétaires ainsi que les contrats de change à terme qui s’y rapportent sont convertis en euros en utilisant le cours de change au comptant en vigueur à la date de clôture du bilan. Les écarts d’évaluation négatifs et positifs sont repris dans le compte de résultats.
Les éléments non monétaires sont évalués sur base du cours historique à la date d’acquisition.
Les revenus et charges libellés en devises sont repris dans les résultats au cours de change en vigueur au moment de leur comptabilisation.

Créances

Les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale. Pour les créances qui ont totalement ou partiellement un caractère incertain ou douteux, les réductions de valeur nécessaires sont comptabilisées sur base d’une appréciation objective du risque.
Celle-ci tient compte de la situation du débiteur et de la valeur des garanties reçues.
Les créances présentant un caractère incertain font en outre l’objet d’une réduction de valeur globale déterminée sur base statistique.
Les créances dont le caractère non recouvrable est devenu définitif sont annulées en utilisant, le cas échéant, la réduction de valeur y afférente.

Immobilisations financières

Les participations et les actions faisant partie des immobilisations financières sont enregistrées à la valeur d’acquisition.
Des réductions de valeur ne sont appliquées que dans le cas d’une moins-value ou d’une dépréciation durable, établie sur base de la situation financière, de la rentabilité et des perspectives de la société concernée.

Frais d’établissement et immobilisations incorporelles

Les frais d’augmentation de capital et l’émission d’emprunts sont immédiatement mis à charge de l’exercice.
Le fonds de commerce est amorti de façon linéaire sur une période de 5 ans. Il en est de même pour les logiciels acquis auprès de tiers et utilisables de façon durable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au prix d’acquisition ou au prix de fabrication diminué des amortissements cumulés.
Les taux d’amortissement sont calculés sur base de la durée d’utilisation économique escomptée et sont appliqués de façon linéaire ou dégressive.

Terrains et constructions de 5% à 3.33% ans
Installations, machines et outillage de 33.33% à 20.00%
Mobilier et matériels roulants de 33.33% à 20.00%
Location-financement et droits similaires de 33.33% à 20.00%.
Autres immobilisations de 33.33% à 20.00%

Les immobilisations corporelles qui présentent une plus-value certaine et durable par rapport à la valeur comptable nette peuvent être réévaluées.
La plus-value enregistrée est amortie sur la durée d’utilisation résiduelle de l’actif concerné.
Les frais d’acquisitions sont amortis entièrement l’année d’acquisition

Provisions pour risques et charges

Les provisions nécessaires sont constituées chaque année sur base d’une appréciation prudente qui tient compte du degré de probabilité de survenance du risque. Elles peuvent notamment couvrir :
• des pensions et obligations similaires
• des obligations qui peuvent résulter d’une modification de la base imposable ou du calcul de l’impôt
• le risque de perte intégrale dû à des litiges ou contestations en matière fiscale qui sont connus à la date du bilan
• des travaux importants d’entretien d’immeubles
• des crédits d’engagement incertains et douteux
• des contestations et litiges juridiques

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
SIPEN 0436258290 Société anonyme Avenue Bel Air 21 1180 Uccle BELGIQUE	ACTIONS	12.366	17		2021-12-31	EUR	460.549	-32.703

LISTE DES ENTREPRISES POUR LESQUELLES LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:
A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;
D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel